RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 50435
Numéro SIREN : 439 634 775
Nom ou dénomination : BENNEVILLE RESSOURCES FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2015 sous le numéro de dépôt 950

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Les soussignés :

1. Monsieur Bernard RENET, demeurant à MONTREUX – Suisse – Rue des Théâtres N°6C,
 agissant en qualité de dernier gérant de la Société A Responsabilité Limitée HOLDING FAMILIALE RENET au capital de 255.000 € dont le siège social est à VILLERS SAINT FRAMBOURG – 60810 - Rue Colin, n° 3, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 509 587 291

2. Et, Madame Linda BLAIZOT demeurant à GREYVILLE HAGUE – 50440 – Route des Falaises, N°11
 agissant en qualité de Président de la Société par Actions Simplifiée dénommée BENNEVILLE RESSOURCES FINANCES (Précédemment BERNARD RENET FINANCES) au capital de 2.000.000 € dont le siège est à VILLERS SAINT FRAMBOURG – 60810 - Rue Colin, n° 3 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 439 634 775.

Exposent ce qui suit préalablement à la déclaration de régularité et de conformité prévue par l'article L236-6 du Code du Commerce relative à la fusion absorption de la société HOLDING FAMILIALE RENET par la société BERNARD RENET FINANCES.

EXPOSE

Aux termes de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 juin 2014, les actionnaires de la société BERNARD RENET FINANCES ont arrêté le principe de la fusion absorption de la société HOLDING FAMILIALE RENET par la société BERNARD RENET FINANCES sans avoir recours à la nomination d'un commissaire à la fusion ; lesdites sociétés faisant l'objet d'un contrôle commun.

Par décision en date du 21 octobre 2014, la société BERNARD RENET FINANCES a nommé en qualité de commissaire aux apports Monsieur Xavier SOHIER, Commissaire aux Comptes, demeurant à BEAUVAIS – 60000 – Rue Jean de Lignières N°12 à l'effet de vérifier la valeur de l'apport en nature par la société HOLDING FAMILIALE RENET, de l'intégralité de ses actifs et passifs à la société BERNARD RENET FINANCES à titre d'augmentation de capital.

Le commissaire aux apports a rendu son rapport en date du 13 Novembre 2014 ; ce rapport a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de COMPIEGNE en date du 21 novembre 2014.

Aux termes de ce rapport, celui-ci confirme que la valeur des 510 parts sociales de la société HOLDING FAMILIALE RENET (100% du capital) est au moins égale à la valeur de l'apport retenu par les parties.

Le projet de traité de fusion de la société HOLDING FAMILIALE RENET par la société BERNARD RENET FINANCES a été signé par le représentant de chacune de ces sociétés en date du 18 Novembre 2014.

Greffe du Tribunal de Commerce de Compiegne : dépôt N°950 en date du 26/02/2015

Ce projet de traité de fusion, établi conformément à la réglementation en vigueur, indiquait notamment :

- La forme, la dénomination, le siège des sociétés participantes,
- Les motifs et conditions de la fusion,
- La date à laquelle les comptes des deux sociétés ont été arrêtés en vue d'établir les conditions de la fusion,
- La composition détaillée et l'évaluation de l'actif et du passif de la société HOLDING FAMILIALE RENET transférés à la société BERNARD RENET FINANCES ; étant précisé, que conformément à la réglementation en vigueur, les apports de la société HOLDING FAMILIALE RENET ont été effectués à leur valeur comptable.
- Les modalités de remise des actions de la société BERNARD RENET FINANCES à l'associé unique de la société HOLDING FAMILIALE RENET, à la date de la réalisation de la fusion,
- Le rapport d'échange des droits sociaux et la méthode retenue pour sa détermination,
- La société HOLDING FAMILIALE RENET détenant, en portefeuille, 488 actions de la société BERNARD RENET FINANCES, il était prévu que ces actions détenues par elle-même, au résultat de la fusion, seraient annulées immédiatement et que le capital de cette société serait ainsi immédiatement réduit d'un montant de 488.000,00 €.
- Et qu'en conséquence, le capital de la société BERNARD RENET FINANCES serait, en définitif, diminué au titre de la fusion d'une somme de 29.000 € pour être porté à 1.971.000,00 €.

Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de COMPIEGNE en date du 21 novembre 2014, tant pour la société HOLDING FAMILIALE RENET que pour la société BERNARD RENET FINANCES.

L'avis du projet de fusion a fait l'objet d'une publication pour la société HOLDING FAMILIALE RENET au BODACC du 30 novembre 2014.et pour la société BERNARD RENET FINANCES au BODACC du 30 novembre 2014.

L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des associés et actionnaires au siège social de chacune des deux sociétés, notamment, ceux visés à l'article L236-6 du Code du Commerce, l'ont été dans les délais selon les modalités prévues par la loi.

Par décision extraordinaire en date du 04 Décembre 2014, l'associé unique a approuvé le traité de fusion du 18 Novembre 2014.

Par décision extraordinaire en date du 31 Décembre 2014, l'associé unique a décidé la dissolution de la société HOLDING FAMILIALE RENET au jour de la réalisation de la fusion décidé par la société BERNARD RENET FINANCES et la réduction corrélative du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BERNARD RENET FINANCES en date du 04 Décembre 2014 a approuvé le projet de traité de fusion.

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 Décembre 2014 a constaté la réalisation de la fusion, la réduction de son capital social ainsi que la dissolution de la société HOLDING FAMILIALE RENET.

Elle a, également, constaté l'annulation de plein droit de ses propres actions apportées par la société HOLDING FAMILIALE RENET et la réduction corrélative de son capital social.

Elle a, ainsi, constaté que son capital a été, en définitif, réduit de 29.000 € au titre de la fusion et porté ainsi à 1.971.000,00 € ;

Elle a d'autre part décidé :

- L'augmentation de son capital à concurrence de 29.000 € par voie d'incorporation de réserves de manière à porter celui ci de 1.971.000 € à 2.000.000 € divisé en 2.000 actions de 1.000 €
- Et l'adoption pour nouvelle dénomination sociale de BENNEVILLE RESSOURCES FINANCES, par abréviation BRF.

Elle a décidé, en outre, de modifier, en conséquence, les articles correspondants de ses statuts.

Les avis concernant :

- La réalisation de la fusion,
- L'augmentation et la réduction du capital social,
- Les autres modifications statutaires de cette société,
- Et la dissolution de la société HOLDING FAMILIALE RENET

Ont été, respectivement, publiés dans les journaux d'annonces légales ci-après :

- Pour la société HOLDING FAMILIALE RENET dans le journal « Courrier Picard » en date du 26 janvier 2015,
- Pour la société BERNARD RENET FINANCES dans le journal « Courrier Picard » en date du 26 Janvier 2015

Cet exposé terminé, il a passé à la déclaration, objet des présentes.

DECLARATION

En conséquence de ce qui précède, les soussignés, es-qualités, déclarent et constatent, sous leur responsabilité et les peines édictées par la Loi, que :

La fusion de la société HOLDING FAMILIALE RENET et de la société BERNARD RENET FINANCES par absorption de la première (H.F.R.) par la seconde (B.R.F) FINANCES a été régulièrement réalisée conformément à la législation et la réglementation en vigueur en date du 31 Décembre 2014.

La dissolution sans liquidation de la société HOLDING FAMILIALE RENET a été régulièrement régularisée en date du 31 Décembre 2014.

La société BERNARD RENET FINANCES a réduit son capital à concurrence de 29.000 € dans les conditions stipulées au contrat de fusion en date du 18 Novembre 2014.

Elle a, par ailleurs, décidé les modifications suivantes :

- Augmentation de son capital social à concurrence de 29.000 € par voie d'incorporation de réserves.
- L'adoption pour nouvelle dénomination de BENNEVILLE RESSOURCES FINANCES.

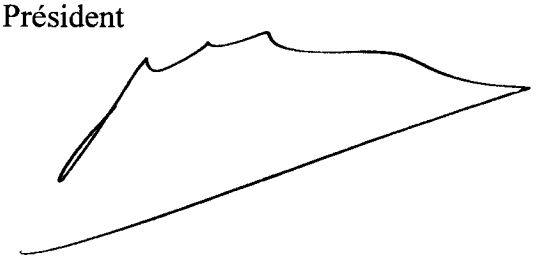
Les modifications statutaires ont été réalisées en conformité avec la législation et la réglementation en vigueur.

Un exemplaire du traité de fusion, un original du rapport du commissaire aux apports, une copie certifiée conforme du Procès Verbal des Décisions Extraordinaires de la société HOLDING FAMILIAL RENET approvant la fusion et prononcant la dissolution de cette société, une copie certifiée conforme du Procès Verbal Extraordinaire des Actionnaires de la société BERNARD RENET FINANCES approuvant la fusion et la réduction de capital qui en résulte ainsi que les statuts modifiés de la société BERNARD RENET FINANCES seront déposés avec un original de la présente déclaration au Greffe du Tribunal de Commerce de chacune des sociétés HOLDING FAMILIALE RENET et BERNARD RENET FINANCES.

La présente déclaration est faite conformément aux prescriptions de l'article L236-6 du Code du Commerce.

Fait à VILLERS SAINT FRAMBOURG
En 4 exemplaires originaux
Le 28 Janvier 2015

Pour la société BENNEVILLE RESSOURCES FINANCES
(Anciennement BERNARD RENET FINANCES)
Le Président



Pour la société HOLDING FAMILIALE RENET
L'ancien Gérant

